

Les conditions météorologiques ont une influence sur le prix des bois

par
Jairo Castaño

Secrétariat de l'OIBT

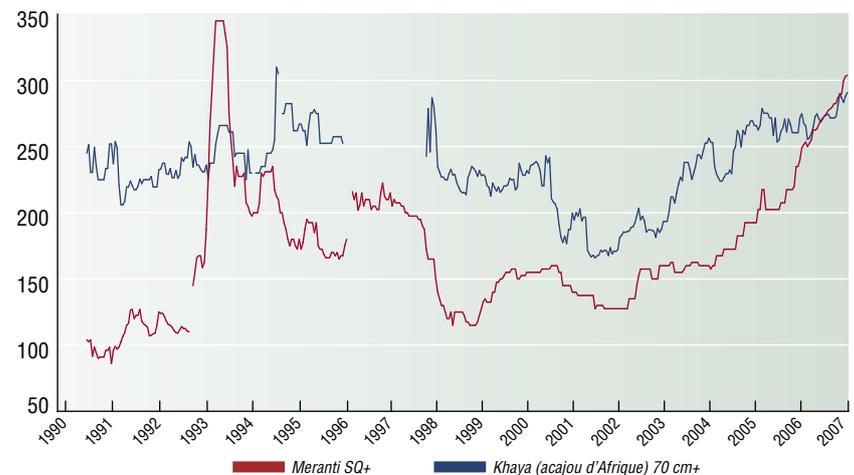
CES DERNIERS MOIS, les prix des bois tropicaux ont été particulièrement touchés par les conditions météorologiques. Une saison des pluies plus longue que d'habitude en Afrique du Centre et de l'Ouest et de forts orages dans le Sud-Est asiatique ont fait monter les prix à cause de l'insuffisance des approvisionnements. La douceur de l'hiver en Europe et au Japon a maintenu la demande à un niveau relativement stable, contribuant à la montée des prix. Cette situation était très différente de celle des années précédentes, lorsque les affaires ont considérablement ralenti pendant la période de Noël et les mois d'hiver, ce qui produit habituellement une pression à la baisse sur les prix.

La demande de l'Extrême-Orient donne un coup de fouet aux prix africains

Les bois d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont maintenu en décembre les gains réalisés en 2006, contrairement à ce qui s'est produit les années précédentes lorsque les prix ont fléchi avant des vacances de Noël. L'offre déficitaire et la demande active de Chine et d'Inde ont continué à soutenir les prix. En janvier, la fermeté de la demande d'Extrême-Orient, une saison des pluies plus longue qu'à l'ordinaire et un hiver doux en Europe se sont conjugués pour favoriser une envolée des prix des grumes d'Afrique de l'Ouest et du Centre. La *figure 1* montre que les prix des grumes d'acajou africain (khaya) ont atteint un nouveau record depuis 13 ans. Ceux des grumes de sapelli également ont peu à peu augmenté pour rejoindre des niveaux plus ou moins semblables à ceux de l'iroko.

Grumes

Figure 1: Prix nominaux FOB des grumes d'Afrique et du Sud-Est asiatique (\$/m³)



Les inondations font monter les prix du Sud-Est asiatique

Début janvier, les prix des produits ligneux du Sud-Est asiatique sont montés en flèche dans tous les domaines après les gros orages qui se sont abattus dans plusieurs secteurs de production et l'inondation de zones de Malaisie et d'Indonésie qu'il a fallu évacuer. Ces prix ont depuis continué d'augmenter légèrement à mesure que les inondations reculaient dans la plupart des Etats, sauf autour de Jakarta et au Sarawak. Il est possible que l'insuffisance de couverture d'assurance contre de telles catastrophes entraîne la faillite de quelques petites scieries. En février 2007, les grumes de meranti ont atteint des prix record depuis 14 ans, ceux des sciages de meranti rouge foncé se situant à leur niveau le plus élevé depuis que l'OIBT a commencé à suivre ce produit en 1998 (voir *figure 2*). Quant aux contreplaqués du Sud-Est asiatique (notamment de meranti), il ont réalisé de nouveaux prix record depuis dix ans, se redressant enfin après la période de stagnation qui a suivi la crise financière asiatique d'il y a une dizaine d'années. Les prix des matières premières de bois et des meubles d'hévéa ont

► ... suite de la page 19

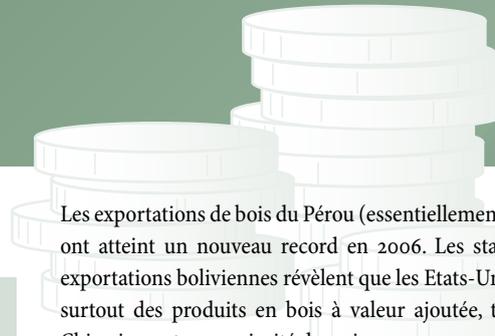
- constituer une réserve dans le cadre des budgets pour les frais d'entretien ("Fonds forestier") comme dans le cas de Missahoé; et
- insérer dans le projet des options économiques permettant de garantir la durabilité au terme de son financement.

Plusieurs autres observations/recommandations peuvent être faites à l'intention de l'OIBT et de ses membres:

- 1) La franchise et la souplesse sont indubitablement des atouts s'il est nécessaire d'envisager des modifications aux projets. Redresser des erreurs de conception au cours de l'exécution de projets approuvés (par exemple Worobong) vaut bien mieux que subir les conséquences de ces erreurs (par exemple Abutia).
- 2) L'OIBT devrait envisager de limiter ses investissements exclusivement à des arbres fruitiers permanents lorsqu'il lui est demandé de financer les activités de développement communautaire qui ne concernent pas des produits forestiers. Si d'autres récoltes agricoles sont nécessaires pour assurer le succès du projet, elles devraient être financées par d'autres sources.

- 3) De façon générale, l'OIBT ne devrait pas investir dans des projets de recherche forestière pure. Si un tel appui est justifié, l'OIBT devrait solliciter la participation d'autres institutions spécialisées.
- 4) Les gouvernements membres devraient éviter de soumettre à l'OIBT des propositions de projet concernant la gestion communautaire des forêts, à moins de pouvoir garantir expressément aux communautés des droits de jouissance des terres ou l'accès aux ressources forestières, ainsi que l'approbation des plans de gestion forestière et/ou la délivrance de permis d'exploitation.
- 5) Le transfert de l'infrastructure et des biens pertinents acquis par les entreprises communautaires grâce aux fonds du projet devraient figurer dans les procédures d'achèvement des projets.

Le rapport intégral de cette évaluation a posteriori est disponible auprès du Secrétariat de l'OIBT (itto@itto.or.jp)



Sciages

Figure 2: Prix nominaux FOB des sciages d'Afrique, d'Asie du S-E et du Brésil (\$/m³)



également progressé, sous l'effet des prix record du latex naturel et de facteurs dus aux conditions météorologiques. L'activité économique en Asie du Sud-Est a ralenti vers la mi-février à l'approche des fêtes du nouvel an en Chine.

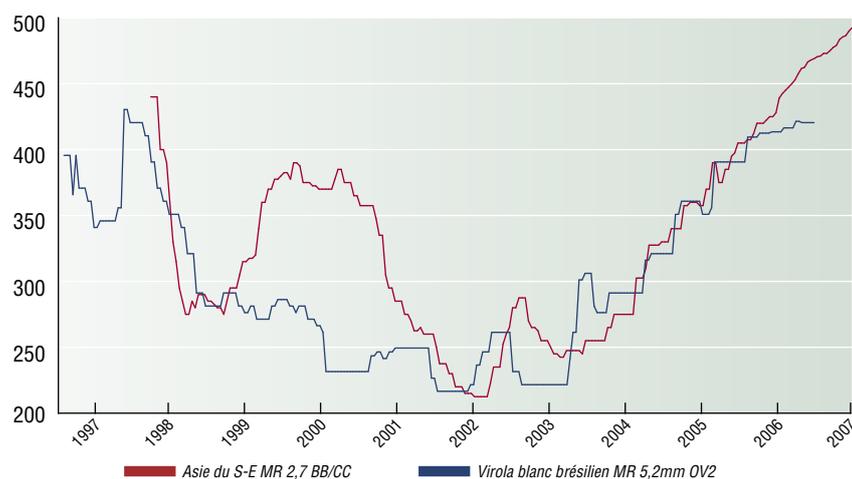
L'Indonésie et l'UE se sont accordées en janvier pour entamer des pourparlers officiels en vue de conclure un accord de partenariat volontaire (APV) en vertu de l'initiative européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) visant à mettre en place un système de commerce et un mécanisme d'autorisation permettant de limiter la vente de produits bois illégaux à l'UE. Des pourparlers d'APV analogues entre l'UE et la Malaisie ont débuté officiellement en septembre 2006. La Malaisie et l'UE ont depuis accepté de désigner un organisme indépendant chargé de contrôler la légalité des bois exportés vers l'Europe.

La monnaie brésilienne perturbe la compétitivité de l'industrie d'exportation

En Amérique latine, les premières statistiques du commerce des bois pour 2006 confirment une contraction au niveau des volumes exportés par le Brésil. Les exportations brésiliennes de sciages tropicaux (en baisse de 1,4%), de contreplaqués (en baisse de 23%) et de meubles (en baisse de 6,7%) ont reculé en 2006. La figure 3 montre que les prix du contreplaqué de virola blanc ont remonté la pente depuis 2002. Cette tendance n'a cependant pas été aussi marquée que dans le cas des contreplaqués du Sud-Est asiatique. La compétitivité des produits ligneux brésiliens sur le marché international a quelque peu baissé à cause du raffermissement de la monnaie brésilienne par rapport au dollar des Etats-Unis.

Contreplaqués

Figure 3: Prix nominaux FOB des contreplaqués d'Asie du S-E et du Brésil (\$/m³)



Les exportations de bois du Pérou (essentiellement des sciages) ont atteint un nouveau record en 2006. Les statistiques des exportations boliviennes révèlent que les Etats-Unis importent surtout des produits en bois à valeur ajoutée, tandis que la Chine importe en majorité des sciages.

Le contreplaqué chinois inonde les marchés européens

Les contreplaqués chinois continuent à gagner rapidement du terrain sur les principaux marchés européens, aux dépens des contreplaqués tropicaux. Les négociants au Royaume-Uni affirment que la surabondance de contreplaqués chinois (principalement de peuplier) dévalue le marché. Donnant suite à une plainte de la Fédération européenne de l'industrie du contreplaqué (FEIC), la Commission européenne (CE) examine la question des importations de contreplaqués chinois en Europe. La CE étudie la possibilité d'étendre l'application des

droits antidumping qu'elle impose déjà aux contreplaqués d'okoume-peuplier, à d'autres contreplaqués chinois à plis de parement différents, tels que bitangor, le canarium rouge et kedondong. Les contreplaqués chinois se vendent 25 à 40% moins cher que les produits tropicaux concurrents. Si leur application est approuvée, les droits antidumping auront pour effet de resserrer l'écart des prix entre ces produits. De même, le 2 février 2007, le représentant du commerce des Etats-Unis a déposé à l'OMC une plainte à l'encontre des contreplaqués chinois. Cette plainte reproche à la Chine de subventionner les produits de contreplaqués de feuillus. Entre-temps, les fabricants chinois ont récemment annoncé une majoration des prix des contreplaqués de peuplier destinés à l'Europe.

De nouvelles politiques en matière d'achats de bois ont récemment été promulguées dans certains pays consommateurs. Dans le souci de lutter contre l'exploitation illégale dans le Pacifique Sud, la Nouvelle-Zélande a adopté une nouvelle politique pour les achats publics de bois. L'Allemagne également a annoncé que sa politique d'achat de bois serait fondée sur les dispositions prévues par le Forest Stewardship Council (FSC), le Programme européen de certification des forêts (PEFC) et des systèmes de certification comparables. En attendant, un séminaire européen sur le commerce des bois a recommandé aux pays d'harmoniser leurs politiques d'achat de bois, faisant écho à des appels semblables lancés par d'autres instances.

Au Japon, les importations des grumes et de contreplaqués tropicaux ont rebondi en 2006. L'offre de contreplaqués d'Asie du Sud-Est s'est brusquement activée l'année dernière, encouragée par les prix plus élevés réalisables au Japon et par une amélioration dans le marché des logements. Toutefois, en février, les usines de contreplaqué japonaises résistaient à l'augmentation du prix des grumes, les prix des contreplaqués sur le marché intérieur ayant chuté face à des stocks en quantité suffisante.

Aux Etats-Unis, la demande de produits bois a été sévèrement touchée par des fluctuations constantes dans le secteur du logement. Bien que les mises en chantier se soient brièvement accélérées à la fin de 2006, elles ont diminué de 14% en janvier 2007 dans le cas des chantiers privés, représentant une baisse cumulée de 38% depuis janvier 2006.

Le bulletin du Service d'information sur le marché des bois tropicaux de l'OIBT est affiché tous les quinze jours sur le site www.itto.or.jp ou peut être transmis sur demande adressée au Secrétariat de l'OIBT (itto@itto.or.jp)